

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

- - -

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex

- - -

Arrêté du Président

N° 2017-252

MC/HD

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial, session 2017.
Composition du jury.

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2017-17 du 11 janvier 2017 donnant délégation de signature à Madame Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe,

Vu l'arrêté n° 2016-279 du 12 décembre 2016 portant ouverture de la session 2017 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial,

Vu l'arrêté n° 2016-256 du 15 novembre 2016 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2017,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « B »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury pour la session 2017 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion et relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2017 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2017 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial, se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Michèle BERGON, attachée territoriale principale à Choisy-le-Roi

Guillaume CARTIGNY, représentant du CNFPT

Laurence CAVANNE, attachée territoriale principale au Perreux-sur-Marne

Nadège DUBOURG, attachée territoriale à Saint-Mandé

Nathalie DUFLOS, attachée territoriale au département de Seine-Saint-Denis

Thierry DUJARDIN, attaché territorial principal à Bagnolet

Aurélien FRANCKEL, attaché territorial principal à Bobigny

Didier GUILLOU, président du jury, attaché territorial principal à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

Isabelle LECOMTE, attachée territoriale à Levallois-Perret

Accusé de réception en préfecture
003 28 50 006 020170918-2017-252-AR
Date de télétransmission : 21/09/2017
Date de réception préfecture : 21/09/2017
.../...

Anne LEKHAL, attachée territoriale à Vincennes
Julien LENOIR, attaché territorial principal au CNFPT
Annie SAADA, représentante du personnel de catégorie « B » à la CAP
Stéphane VOISIN, directeur territorial au département du Val-de-Marne

Collège des personnalités qualifiées :

Abdel ASSOUANE, directeur des affaires civiles à Colombes
Fabrice BOSSE, adjoint au chef du service population âgée au département de Seine-Saint-Denis
Sandrine CARRIERE, suppléante du président du jury, directrice générale adjointe des services à Nogent-sur-Marne
Béatrice de BEAUREGARD, chef du service pédagogique au CIG de la grande couronne à Versailles
Emmanuel GANDIA, directeur général adjoint des services au Pré-Saint-Gervais
Isabelle HELIE, directrice des ressources humaines au département du Val-de-Marne
Nathalie IOPPI, responsable service budget à Nanterre
Jean-Marc JOUY, directeur général des services au Plessis-Tréville
Laurence LEONTE, responsable de l'administration générale au syndicat mixte des systèmes d'information à Bobigny
Karine MARTIN, directrice enfance, jeunesse et loisirs à Courbevoie
Chantal PAPAYS, chef unité comptable dépenses et recettes au département du Val-de-Marne
Romain PARRAT, directeur de division administration générale et affaires juridiques à Tremblay-en-France
Elvire PETIT, attachée territoriale principale à l'université Paris-Sud

Collège des élus locaux :

Carine BANSEDE, adjointe au maire de Villeneuve-la-Garenne
Pierre BORNE, adjoint au maire de Marolles-en-Brie
Christophe CARRERE, conseiller municipal de Crosne
Béatrice de LAVALETTE, adjointe au maire de Suresnes
Catherine HERVE, conseillère municipale de Maisons-Alfort
Anne-Charlotte KELLER, adjointe au maire de la Ville de Paris
Claire KAHN-BONNEAU, conseillère municipale déléguée de Mitry-Mory
Anthony MANGIN, adjoint au maire de Drancy
Florence MARY, adjointe au maire d'Ermont
Nadine RIBERO, adjointe au maire d'Athis-Mons
Didier SEGAL-SAUREL, conseiller municipal délégué de Pantin
Francis SELLAM, adjoint au maire de Joinville-le-Pont
Viviane VAN DE POELE, conseillère municipale déléguée de Romainville

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 18 septembre 2017

Pour le Président et par délégation,
La Directrice des concours,




Martine BARBEROUX

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20170918-2017-252-AR
Date de télétransmission : 21/09/2017
Date de réception préfecture : 21/09/2017